



## Contrat de location

Entre :

La Commune municipale  
2805 Soyhières

et le locataire :

Mme / M.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

☎ \_\_\_\_\_

Objet(s) de la location :

- Salle communale
- Cave 1
- Cave 2
- Hall - cuisine - WC

Vaisselle jusqu'à \_\_\_\_ personnes

Tables rondes \_\_\_\_ pièces

Mobilier à disposition : \_\_\_\_ tables et \_\_\_\_ chaises

Genre de manifestation :

\_\_\_\_\_

Durée de la manifestation :

\_\_\_\_\_

Prix global de la location :

\_\_\_\_\_

### Extraits du règlement

#### 1. Réservation

Toute demande de location doit être adressée par écrit au bureau communal de Soyhières. Le bureau communal enregistre les demandes de réservation et les soumet au Conseil communal. Celui-ci est l'organe compétent pour autoriser l'utilisation des locaux et pour en fixer les modalités tarifaires.

#### 2. Responsabilités

La Commune décline toute responsabilité en cas de dégradations causées au bâtiment et au matériel. Les utilisateurs sont tenus d'assurer l'ordre et la propreté des locaux, et de respecter le matériel à disposition. Ils sont responsables des dommages causés à ces derniers ainsi qu'à des tiers. Ils signaleront spontanément au bureau communal tout dégât survenu pendant le temps d'utilisation. Les réparations seront effectuées à leurs frais.

#### 3. Modalités d'utilisation

Les repas éventuels seront organisés uniquement avec un traiteur; aucune possibilité de cuisiner n'existant.

Les ordures seront évacuées par l'utilisateur.

**Il est interdit d'utiliser le bloc de ventilation pour poser la décoration : risque d'incendie par rapport aux spots et risque de manque d'aération (bouche d'amenée d'air obstruée).**

## Tarifs

### 1. Salle communale :

- cuisine - WC
- location d'un jour : **Fr. 120.-**
- locations spéciales : **Le Conseil communal en fixera le montant de cas en cas.**

### 2. Caves :

- |                          | <b>une cave</b>  | <b>deux caves</b>       |
|--------------------------|--|-------------------------|
| - Hall-cuisine-WC        |  |                         |
| - location d'un jour :   | <b>Fr. 170.-</b>   | <b>Fr. 50.- en plus</b> |
| - locations spéciales :  | <b>Le Conseil communal en fixera le montant de cas en cas.</b> |                         |
| - location de la scène : | <b>Fr. 50.- (pour 6 éléments)</b>                              |                         |

### 3. Vaisselle et mobilier :

Location de vaisselle jusqu'à	50 personnes	50.00
	100 personnes	75.00
	150 personnes	100.00
	200 personnes	125.00

La vaisselle cassée ou détériorée sera facturée à part.

Tables rondes pour 8 personnes 10.-/pièce (10 pièces sont à disposition)

### 4. Nettoyages :

**Les débris doivent être débarrassés par les locataires ; la vaisselle, le lave-vaisselle, le frigo et les salles louées doivent être rendus propres, de même que les alentours du bâtiment. En cas de non-respect de cette règle, des frais supplémentaires fixés par le Conseil communal, seront facturés en sus.**

### 5. Cautions :

Une **caution de fr. 200.- pour le bâtiment** et **fr. 50.- pour la clé**, sera remise au secrétariat communal au moment de la prise des clés.

## Résiliation

En cas de renoncement après signature du contrat, un montant équivalent au quart du prix de location sera facturé au signataire en tant que dédommagement.

**Le signataire se soumet aux conditions fixées dans le présent contrat et en accepte les tarifs.**

Lieu et date : Soyhières, le

**Pour la Commune de Soyhières :**

**Les locataires :**

Le maire

La secrétaire